

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 9 février 2022 de M^{mes} et MM. Uzma Khamis Vannini, Philippe de Rougemont, Christel Saura, Bénédicte Amsellem, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux, Denis Ruyschaert, Théo Keel, Amanda Ojalvo, Omar Azzabi, Ana Maria Barciela Villar, Louise Trottet, Yves Herren et Vincent Milliard: «Ville nourricière, ville fruitière».

16 janvier 2023

Rapport de M. Pierre-Yves Bosshard.

Cette motion a été renvoyée directement à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du 2 novembre 2022. Elle a été traitée lors des séances de commission des 22 novembre 2022 et 10 janvier 2023, sous la présidence de M. Denis Ruyschaert. Le rapporteur remercie ici officiellement et chaleureusement le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier, pour la qualité de ses notes de séances.

PROJET DE MOTION

Constatant que les rapports de l'ONU prévoient une chute future des rendements agricoles principaux dont la Suisse dépend à 50% pour se nourrir;

constatant que la petitesse des terrains en milieu urbain ne permet pas toujours de cultiver des fruitiers de moyennes et grandes dimensions;

attendu que l'accès à une plus grande diversité d'espèces de fruits et à une plus grande diversité de variétés de fruits est indispensable;

constatant que les vertus des fruitiers urbains sont pourtant légion avec des potentiels tels qu'éducatif, culturel, climatique, nutritif, etc.;

considérant qu'il sera possible de partager une partie des récoltes dans la communauté et de la mettre à la disposition de toutes et tous;

considérant que cela favorisera un accès à la nourriture variée et saine y compris aux personnes les plus précaires;

considérant que cela permettra de produire localement quelques fruits qui seront consommés et accessibles sur place, comme des pommes, poires, pêches de vigne;

relevant que des projets éducatifs pour les enfants pourraient être programmés dans des vergers adjacents aux écoles, etc.,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mener une politique sérieuse et proactive d’une ville nourricière;
- mettre en œuvre une évaluation concrète des places disponibles pour planter des fruitiers;
- étudier tous les projets de nouvelles constructions avec un aménagement réservé aux fruitiers;
- intégrer dans tous les concours d’architecture la condition de plantation d’un ou de fruitiers;
- planter un minimum de 20% de fruitiers sur les plantations faites durant l’année.

Séance du 22 novembre 2022

Audition de M^{me} Uzma Khamis Vannini, motionnaire

Lors de la première séance de commission, M^{me} Khamis Vannini a indiqué qu’il était possible de planter des arbres fruitiers de bien des manières: palissés, en verger ou en alignement.

Elle a rappelé que jadis les arbres servaient deux motifs: l’ornement et la production, ce qui n’est plus le cas de nos jours. Elle a ajouté que durant les siècles précédents les arbres étaient utilisés pour de multiples raisons et fait remarquer que l’arbre fruitier était en outre intéressant pour que l’homme prenne conscience de son environnement, générant une dimension sociale. Elle a signalé par ailleurs que l’on avançait souvent l’argument que les arbres fruitiers nécessitaient beaucoup de travail, notamment pour la récolte, mais celle-ci pouvait au contraire être un moment de convivialité et de cohésion, avec un pressoir par exemple. Elle a ajouté que l’idée était également de lancer une carte contributive «Feeling foods», initiée aux USA. Elle a indiqué que 1788 espèces étaient maintenant répertoriées à travers les différents continents.

Le président a ajouté que ces arbres contribuaient également à la biodiversité en hébergeant des insectes. Il a fait observer que jadis les arbres étaient utilitaires et donnaient du bois et des fruits; pour lui, planter des arbres fruitiers en ville n’était pas exceptionnel. Il a complété en mentionnant que le statut de l’arbre avait changé et était devenu ornemental. Il a aussi fait remarquer que planter des arbres fruitiers n’était pas compliqué, ce d’autant plus que de nombreux arbres pouvaient s’adapter à la ville. Il a précisé que le problème relevait surtout de l’entretien, de la récolte mais aussi de la taille. Il a conclu son intervention en jugeant que cette idée était fondamentale pour penser la ville d’après.

M^{me} Khamis Vannini a complété en citant l’exemple des vergers urbains à Vernier. Elle a ajouté que la question de la récolte et de la taille ne devait pas être

un obstacle, ni celle de la pollution, précisant que cette dernière se fixait surtout dans les racines et non dans les fruits.

En réponse à une question d'une commissaire qui a indiqué trouver l'idée intéressante, M^{me} Khamis Vannini a indiqué que le montant du ratio de 20% était un premier pas, ajoutant qu'imposer un ratio permettrait à ce projet de se développer et d'apporter des vitamines à une certaine partie de la population, d'autant que la précarité augmente.

Répondant à une autre question de cette commissaire sur le possible accaparement des fruits par certains, M^{me} Khamis Vannini a mentionné que l'usage devrait suivre celui de l'espace public en ville. Elle a illustré son propos par l'image du pont du Mont-Blanc sur lequel personne ne vient planter sa tente. Elle a ajouté que le temps de la récolte durait quelques mois, imaginant que les associations pourraient se charger de ces questions. Elle a ajouté qu'il serait aussi possible de s'inspirer des exemples existant à Séville ou à Tokyo, déclarant ne pas croire que la récolte soit un problème. Elle a fait observer qu'il serait également possible de créer une fondation.

En réponse à une question d'une autre commissaire, qui avait déclaré connaître certaines personnes prêtes à aller faire des récoltes la nuit, M^{me} Khamis Vannini a indiqué que le problème de la protection des arbres se posait essentiellement pour les privés, observant que des problèmes s'étaient posés dans des champignonnières françaises. De son point de vue, certaines personnes ne sont pas habituées à voir des fruits ou des légumes en ville et c'est une question pédagogique qui peut susciter une forme de protection sociale.

Répondant à une question d'une autre commissaire, M^{me} Khamis Vannini a indiqué que c'étaient les réactions du Service des espaces verts (SEVE) qui avaient finalement suscité le dépôt de cette motion. Elle a conclu en indiquant que le climat était en outre en train de changer et qu'il serait possible d'obtenir de nouveaux fruits.

Séance du 10 janvier 2023

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Caroline Paquet-Vannier, adjointe de direction du Service des espaces verts (SEVE), et de M. Gaëtan Morel, chargé de projet du Service Agenda 21 – Ville durable (A21)

Lors de la deuxième séance, M^{me} Paquet-Vannier a fait observer que la motion comportait deux notions, la première de nature agricole et la seconde de nature environnementale, sociale et de savoir-faire. Elle a ajouté que cette thématique concernait de nombreuses collectivités, précisant que son service, le SEVE,

intervenait de préférence sur des plantations de fruitiers extensifs dans des zones ouvertes au public. Elle a évoqué à cet égard 700 arbres fruitiers plantés en ville avec un développement au parc Beaulieu, au square Maurice-Barraud et au parc Mon-Repos. Elle a précisé qu'il s'agissait de poiriers et d'abricotiers, en particulier. Elle a spécifié que dans les 700 arbres n'étaient pas comptés les arbustes, qui avaient une dimension paysagère. Elle a encore signalé qu'une trentaine d'arbres avaient été plantés au parc de l'Impératrice, avec des espèces et des variétés différentes.

En référence aux considérations de la motion, M. Gomez a ajouté qu'il était évident que le nombre de fruitiers ne pourrait pas répondre aux besoins de la population, même si la souveraineté alimentaire est un enjeu majeur pour les années à venir. Il a déclaré que la diversité des variétés était également importante puisque le rétrécissement du nombre de variétés avait entraîné une diminution de la qualité des fruits.

M. Morel a ajouté qu'il y avait très peu de fruits cultivés à Genève disponibles, pensant qu'il serait compliqué de remédier à ce problème. Il a indiqué qu'il serait possible de collaborer avec des partenaires comme ProSpecie, mais il a précisé que les espaces disponibles étaient restreints. Il a mentionné qu'il serait possible de discuter dans le cadre du plan d'actions de la question des fruitiers.

M. Gomez a fait remarquer que le développement de vergers impliquait des espaces et leur intégration dans les projets d'espaces dédiés, observant qu'il s'agissait de la musique d'avenir. Il a par ailleurs rappelé que le suivi du traitement des fruitiers impliquait des ressources plus importantes que celles dont disposait le SEVE, mentionnant qu'une réflexion devait être menée à cet égard.

Une commissaire a alors demandé s'il serait envisageable de créer des potagers sur les toits comme cela se faisait dans d'autres villes et si les effectifs du SEVE devraient être revus à la hausse si la Ville développait des vergers.

En réponse, M^{me} Paquet-Vannier a indiqué que la gestion extensive permettait de limiter les travaux mais qu'il était tout de même nécessaire d'assurer un entretien, précisant que c'était la valorisation des fruits qui nécessitait des moyens. Selon elle, il fallait compter 10% d'entretien supplémentaire pour un fruitier par rapport à un autre type d'arbre.

Sur l'autre point, M. Morel a répondu que c'était une végétalisation extensive qui demandait peu de substrat pour les toitures ou éventuellement des potagers. Il a indiqué en revanche qu'il doutait qu'un projet de serre puisse se développer puisqu'il n'y avait pas de porteur de projet pour le moment.

En réponse à une commissaire qui se posait la question de la composante sociale du projet, M. Morel a indiqué qu'un état des lieux avait été demandé à l'association Genève-cultive pour avoir une idée de la situation de la culture

urbaine, l'essentiel relevant des potagers urbains. Il a rapporté qu'il y avait 83 projets recensés de nature participative, dont 20 projets sur des parcelles scolaires. Il a toutefois précisé que les projets scolaires étaient compliqués puisqu'en été ces plantations n'étaient plus entretenues. Il a ajouté que des solutions en bac existaient et a mentionné qu'à Lyon et à Grenoble existaient des jardins solidaires avec des publics précaires qui bénéficiaient de la production de ces potagers.

M^{me} Paquet-Vannier a rapporté que certaines écoles étaient très demandeuses de projets de cette nature, alors que d'autres pas du tout.

En réponse à une question d'une commissaire, M^{me} Paquet-Vannier a indiqué que des arbres fruitiers pouvaient être plantés dans des micro-forêts, pour la biodiversité, mais a rappelé que ces forêts étaient denses et donc pas forcément favorables à des fruitiers, ajoutant que chaque fois qu'un arbre était coupé, le service se demandait s'il pouvait être remplacé par un fruitier.

Evoquant notamment le chemin de la Gravière dont les arbres produisent des fruits très odorants et très glissants, une commissaire a interrogé les représentants de l'exécutif sur la question des fruits tombant sur les trottoirs et sur la prise en compte de ce paramètre.

M^{me} Paquet-Vannier a répondu que la toxicité des fruits était toujours réfléchie, indiquant que les arbres évoqués par la commissaire étaient des ginkgos femelles. Elle a ajouté que la Ville était peu amenée à planter des pommiers dans les rues.

Sur la question de l'implication de la population dans les récoltes, M^{me} Paquet-Vannier a indiqué qu'il était fréquent que les gens viennent cueillir les fruits avant que ces derniers ne soient mûrs.

M. Morel a alors évoqué le jardin des Nations et fait remarquer qu'une association occupait l'espace et pourrait gérer la récolte des fruits en collaboration avec le public.

En réponse à la question de l'engagement de nouveaux collaborateurs pour effectuer ces travaux, M. Gomez a répondu qu'il avait été possible jusqu'à présent de gérer le parc végétal avec le personnel existant, notamment en étalant dans le temps certaines tâches. Il a déclaré que si la Ville était favorable à la plantation d'arbres fruitiers, elle demeurerait prudente dans son approche, compte tenu des exigences et des implications que cela nécessitait, observant qu'en l'état actuel il n'y aurait pas de «Plan Wahlen» à Genève.

Sur question d'un commissaire, M^{me} Paquet-Vannier a ajouté que l'accès aux fruits était public et qu'il n'était donc pas possible d'avoir une idée des tonnages.

M. Gomez a alors précisé que suivre la motion nécessiterait la plantation de 8000 arbres.

En réponse aux interrogations d'un commissaire, M^{me} Paquet-Vannier a indiqué que c'était la sécheresse qui était le critère fondamental pour mesurer les effets des modifications climatiques et a ajouté que le choix des essences prenait en compte ces problématiques. Elle a précisé que cette thématique d'arbres fruitiers était systématiquement prise en compte lorsque des projets de végétalisation apparaissaient.

Une commissaire, observant que l'application de la motion nécessiterait des effectifs plus importants, s'est demandé si des partenariats avec l'école de Lullier et des programmes de réinsertion ne pourraient pas être envisagés.

M. Gomez a alors indiqué que les partenariats devaient se développer dans le temps, puisque, le cas échéant, ils devaient prendre en compte l'hypothèse que les projets échouent.

M^{me} Paquet-Vannier a ajouté que la dimension collaborative nécessitait beaucoup de temps de la part des services de la Ville.

Une commissaire demande si des pistes de réflexion existent sur la réintégration sur le marché de l'emploi de personnes par le biais de ces arbres fruitiers.

Sur question d'une commissaire, M. Gomez a indiqué qu'il n'existait pas de projets de réintégration sur le marché de l'emploi de personnes par le biais de ce travail sur les arbres fruitiers. Il a ajouté que des statistiques avaient été communiquées à la commission des finances, mentionnant le taux important de personnes au chômage que la Ville réintègre.

Le président a alors rappelé que les villes d'Ancien Régime étaient productives et que la motion demandait en fin de compte de passer du modèle environnemental au modèle productif. A son sens, une politique ambitieuse pourrait être menée, se demandant quels étaient les freins que la Ville envisageait autres que la question de la propreté et celle du devenir des productions versus la population.

M. Gomez lui a répondu que là où il y avait des vergers, il était nécessaire de les maintenir. Il a ajouté que c'était en amont et dans les plans localisés de quartier (PLQ) qu'il fallait intervenir et prévoir des lieux où planter des fruitiers. Il a fait observer que l'on pouvait également se demander s'il fallait un fruitier ou un arbre proposant une grande canopée dans un milieu urbain compte tenu des modifications climatiques. Il a rappelé que les cités de jadis comptaient des terres agricoles – et que la paysannerie était omniprésente dans les villes –, ce qui n'est plus le cas de nos jours. Il a fait observer que c'était l'organisation de l'espace qui différait.

M^{me} Paquet-Vannier a ajouté qu'il convenait de trouver des surfaces de terre pour permettre la création de vergers, ce qui était évidemment très compliqué.

Discussion et votes

Dans la partie consacrée aux débats de la commission, après le départ des représentants de l'exécutif et de l'administration, un commissaire des Vert-e-s a indiqué que les auditions avaient amené des informations suffisantes pour que le vote ait lieu sans procéder à de plus amples mesures d'instruction.

Au nom de son groupe, il a présenté des amendements de forme.

Dans la première invite, il a proposé de remplacer le verbe «mener» par celui de «poursuivre».

La cinquième invite serait modifiée en supprimant toute référence à un pourcentage et serait rédigée comme suit: *«accroître le nombre d'arbres fruitiers sur les plantations faites durant l'année»*.

Une commissaire du Parti socialiste a fait observer que l'équation entre les arbres proposant des canopées et les arbres fruitiers devait être prise en compte, suggérant de rédiger la première invite en faisant référence à la plantation d'arbres fruitiers.

Le président a indiqué qu'à son avis, il serait préférable de rédiger la première invite avec une formule telle que *«accroître au maximum des possibilités»* puisque la motion proposait tout de même d'augmenter le nombre de fruitiers.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois a rappelé que le magistrat avait indiqué qu'il n'y avait pas de conséquences nourricières et a fait observer que le titre de la motion ne correspondait à aucune réalité.

Un commissaire des Vert-e-s a fait remarquer que les fruitiers étaient placés dans les parcs alors que les canopées étaient nécessaires dans les rues. Il a suggéré de trouver une formule telle que: *«accroître la proportion de fruitiers sur les plantations faites durant l'année tout en privilégiant la canopée»*.

Une commissaire d'Ensemble à gauche a alors présenté l'amendement suivant *«poursuivre une politique en faveur des arbres fruitiers»*.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois a proposé pour la quatrième invite une nouvelle rédaction de la quatrième invite rédigée comme suit: *«intégrer dans les concours d'architecture la possibilité de planter un ou deux fruitiers»*.

Ces amendements ont alors été soumis au vote, selon le résultat suivant:

Pour l'invite 1: *«poursuivre une politique en faveur des arbres fruitiers»*;

Pour la quatrième invite: *«intégrer dans les concours d'architecture la possibilité de planter un ou deux fruitiers»*;

Pour l'invite 5: *«accroître la proportion de fruitiers sur les plantations faites durant l'année tout en privilégiant la canopée»:*

Par 14 oui (3 Ve, 1 EàG, 4 S, 1 UDC, 3 PLR, 2 LC) et 1 abstention (MCG), ces amendements sont acceptés.

Puis il a été passé au vote de la motion amendée, dont le résultat a été le suivant:

Par 14 oui (3 Ve, 1 EàG, 4 S, 1 UDC, 3 PLR, 2 LC) et 1 abstention (MCG), la motion ainsi amendée est acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de poursuivre une politique en faveur des arbres fruitiers;
- de mettre en œuvre une évaluation concrète des places disponibles pour planter des fruitiers;
- d'étudier tous les projets de nouvelles constructions avec un aménagement réservé aux fruitiers;
- d'intégrer dans les concours d'architecture la possibilité de planter un ou deux fruitiers;
- d'accroître la proportion de fruitiers sur les plantations faites durant l'année tout en privilégiant la canopée.